



# Clauses de garantie

Les garanties peuvent varier selon le pays. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec le centre de service de votre région.

## Série Optimum

**CES CLAUSES NE CONCERNENT QUE LES MODÈLES POSTÉRIEURS À 2013.**

**LES GARANTIES STIPULÉES S'APPLIQUENT À UN USAGE DOMESTIQUE SEULEMENT.**

### GARANTIE À VIE — LIMITÉE

L'aspirateur central Mvac est protégé par une garantie à vie. Nous vous garantissons que votre aspirateur central sera exempt de tout défaut de matériaux ou de fabrication pour aussi longtemps que vous êtes le propriétaire original de votre appareil et que celui-ci demeure en son lieu d'installation d'origine. Cette garantie s'applique au corps et à la cuve de l'appareil et n'est pas transférable.

Les moteurs et les composantes électriques sont garantis à 100 % pour une période de 5 ans et à 50 % pour 5 ans supplémentaires pour les modèles M43, M45, M65, Builder et Tytan. Pour les modèles M47, M50, M80 et M95, ils seront garantis à 100% pour une période de 10 ans et pour une période de 15 ans ou 750 heures d'utilisation pour la M80G. Le centre de service autorisé réparera ou remplacera (à la discrétion de Mvac) la ou les pièces défectueuses, et ce, sans frais de main d'oeuvre en atelier jusqu'à une période de 5 ans (voir ci-dessous).

#### Garantie Mvac - AMÉRIQUE | Moteurs et composantes électriques

MODÈLE	PIÈCES	MAIN-D'OEUVRE
M41, M43, M45, M65, M70, Tytan	10 ans (5 ans 100% + 5 ans 50%)*	3 ans*
M47, M50, M80, M95	10 ans	5 ans

Pour le maintien de votre garantie, le service devra être effectué exclusivement par un marchand autorisé Mvac utilisant des pièces d'origine Mvac ou Trovac.

La garantie ne couvre pas : l'usure normale de certaines composantes comme les filtres, les dommages dus (selon Mvac) à un usage abusif (ex. : poussière de plâtre, eau, etc.), l'usage commercial, le manque d'entretien adéquat, l'installation inadéquate, la négligence, les désastres naturels, les sinistres et les accidents.

\* Garantie en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

## **GARANTIE SUR LES ACCESSOIRES RECOMMANDÉS MVAC**

Les accessoires recommandés Mvac sont garantis pour une période de 1 à 3 ans selon les modalités suivantes : durant cette période, si un accessoire s'avère défectueux du fait d'un vice de fabrication, il suffit de le retourner au Centre de Service autorisé Mvac accompagné de la facture d'achat (décrivant les accessoires achetés) et il sera réparé ou remplacé selon les conditions de la garantie. Cependant, cette garantie ne couvre pas l'usure normale de certaines composantes comme les courroies, les poils, les rouleaux et leur roulement, de même que l'usage abusif. Elle est applicable uniquement pour un usage domestique.

## **GARANTIE POUR USAGE COMMERCIAL**

Selon l'usage et l'installation, nos appareils sont couverts à 100 % (sauf pièces d'usure : filtres, courroies, etc.) pour une période de 90 jours pour les modèles M41, M43, M45, M47, M50, M65, M70, M80 et M95. Cette garantie inclut tout aspirateur central Mvac vendu sous un nom d'entreprise, même si l'appareil est installé dans une résidence. Les accessoires recommandés Mvac sont quant à eux garantis pendant 90 jours.